Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-462026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026 -046

Objet de la délibération
Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 8 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek
Excusé ayant donné procuration : M. COURTEAUD Patrice à Mme LE DAIN Josiane

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies

La SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

- Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation…) et participer à leur gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;
- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;
- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

La commune de Berné est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-462026-DE

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%
SEM 56 Energies	2	100 000 €	1000	33,33%
Berné	1	8 300 €	83	2,77%
Gourin	1	19 700 €	197	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvénégen	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
St-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
St-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

VU la délibération n° 2022/0028 en date du 01/07/2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 ;

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De nommer M. COURTEAUD Patrice pour représenter la collectivité au sein des instances de Roi Morvan Energies ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNÉ (Morbihan)

David GUILLOUX